CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		
N° Compte BE57 0688 9789 1035	**TVA BE0536501654**		

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 81/2024/56896/01:1

RÉF. 81/2024/56896/01:2

DATE DU CONTRÔLE	**28/02/2024**	AGENT VISITEUR	**Paul Thomas de Mahieu**
ADRESSE DU CONTRÔLE	**Rue Bois du Prince 3 - 5640 Mettet**	TYPE DE CONTRÔLE	**Visite de contrôle (6.5.)**

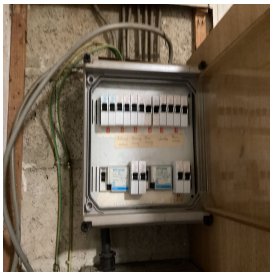

› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	**Rue Bois du Prince 3 - 5640 Mettet**
Type de locaux	**Unité d'habitation (maison)**
Propriétaire	**COUGNU**
Responsable des travaux	**non communiqué**
Dérogations applicables/appliquées	**installations électriques antérieures à l'AR RGIE (6.2.2.)**
Organisme à l'origine du PV précédent	**AIB Vinçotte**
Références du PV précédent	**95910**

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	**ORES ASSETS**
Code EAN	**non communiqué**
Numéro du compteur	**34733926**
Index jour/nuit	**3941/6762**
Type de coupure générale	**Teco**
Câble compteur - tableau	**VFVB 4 x 16 mm²**
Tension nominale de service	**230V - AC**
Courant nominal de la protection de branchement	**40A**

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK | **Nombre de tableaux** 1 | **Nombre de circuits** 8

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	**D'après le 1/10/1981**	Dispositif différentiel de tête	**ID - 40A - 300mA - type A - test OK**
Type d'électrode de terre	**Boucle**	Dispositif différentiel supplémentaire	**ID - 25A - 30mA - type A - test OK**
Type de boucle de terre	**Conducteur plein**	Fixation/Etat/Détérioration matériel	**Pas OK**
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	**7,17**	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	**Pas OK**
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	**Pas OK**	Protection contre les contacts directs	**Pas OK**
Test de continuité	**Pas concluant**	Résistance générale d'isolement (MΩ)	**0,79**
Contrôle boucle de défaut	**Concluant**	Adéquation DPCDR – prise de terre	**OK**
Protection contre les contacts indirects	**OK**	Adéquation protections surintensités – sections	**Pas OK**
Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans	**la salle de bain - la véranda**		

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du **28/02/2024 , l'installation électrique de Rue Bois du Prince 3 - 5640 Mettet n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le **28/02/2025.**

Signature de l'agent

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 81/2024/56896/01:1

RÉF. 81/2024/56896/01:2

› LISTE DES INFRACTIONS

- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. - 4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible. - 3.1.3.
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. - 4.4.1.5.
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant. - 1.4.
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. - 5.2.
- La correspondance entre les degrés de protection (IP) du matériel électrique contre les contacts directs et les volumes dans la salle de bain n'est pas respectée. - 7.1.4.3.
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Un ou des socles des prises de courant, à l'exception de ceux placés dans les tableaux de distribution et de ceux destinés seulement et uniquement à l'alimentation d'appareils mobiles à poste fixe ne sont pas conformes à la norme NBN C61-112 soit du type A et/ou pas conforme (sécurité enfant et contact de terre). - 4.2.2.3.;5.3.5.2.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- N'est pas renseigné sur les schémas unifilaires et plans de position l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Le code couleur des éléments de calibrage des bases de fusibles/disjoncteurs à broches n'est pas respecté. - 5.3.5.5.
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- Du câble VTMB est en pose fixe.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. - 4.2.2.3.
- Le matériel électrique n'est pas choisi et installé de telle façon, tenant compte des influences externes, qu'il ne présente pas de danger pour les personnes, les objets et matériaux avoisinants. - 5.1.4.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 81/2024/56896/01:1

RÉF. 81/2024/56896/01:2

› ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation

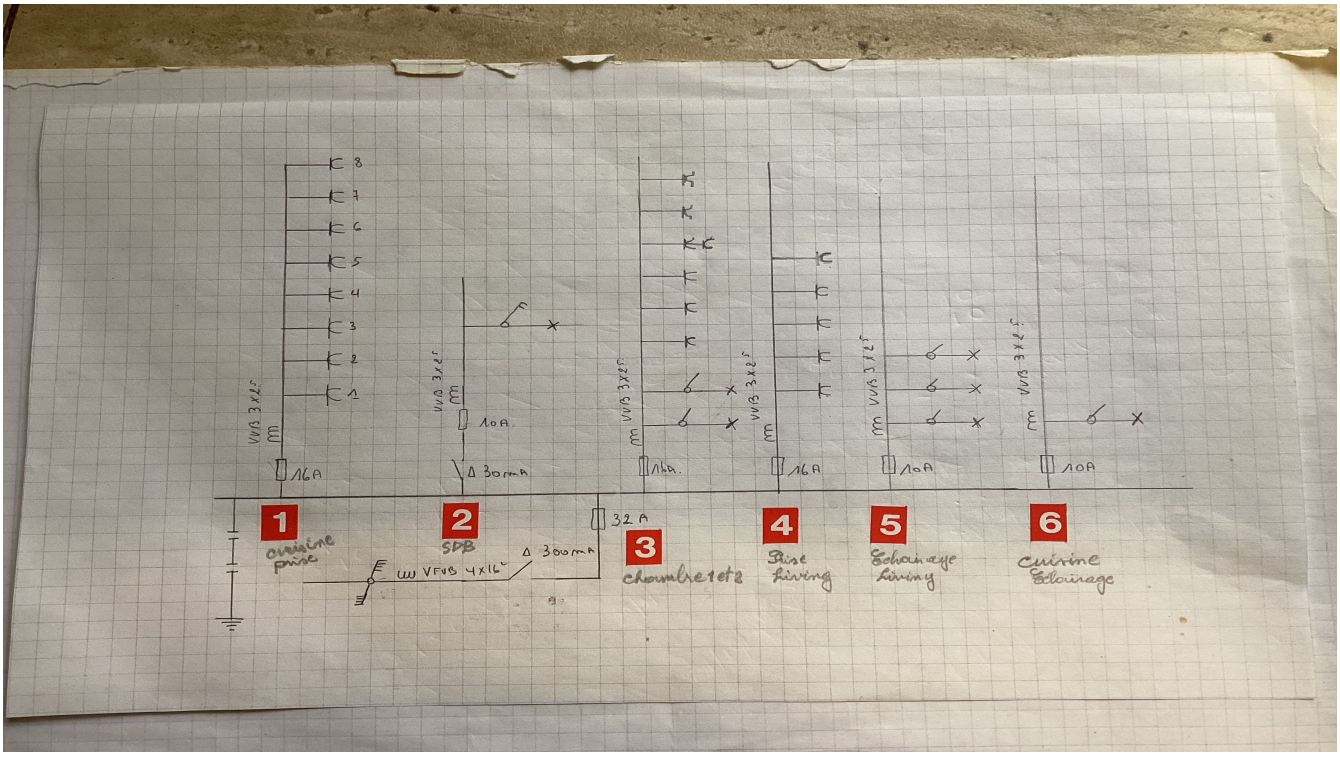

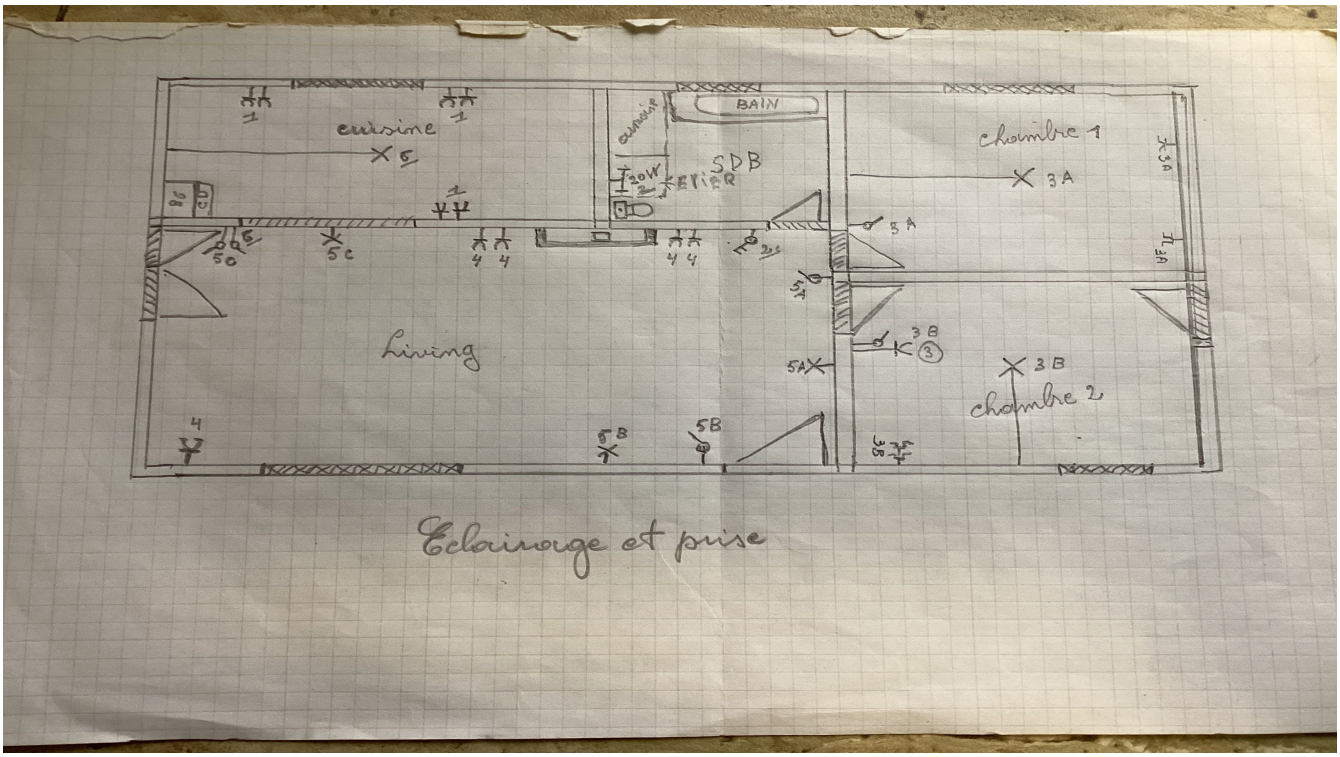

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 81/2024/56896/01:1

RÉF. 81/2024/56896/01:2

› ANNEXES

Autre(s)

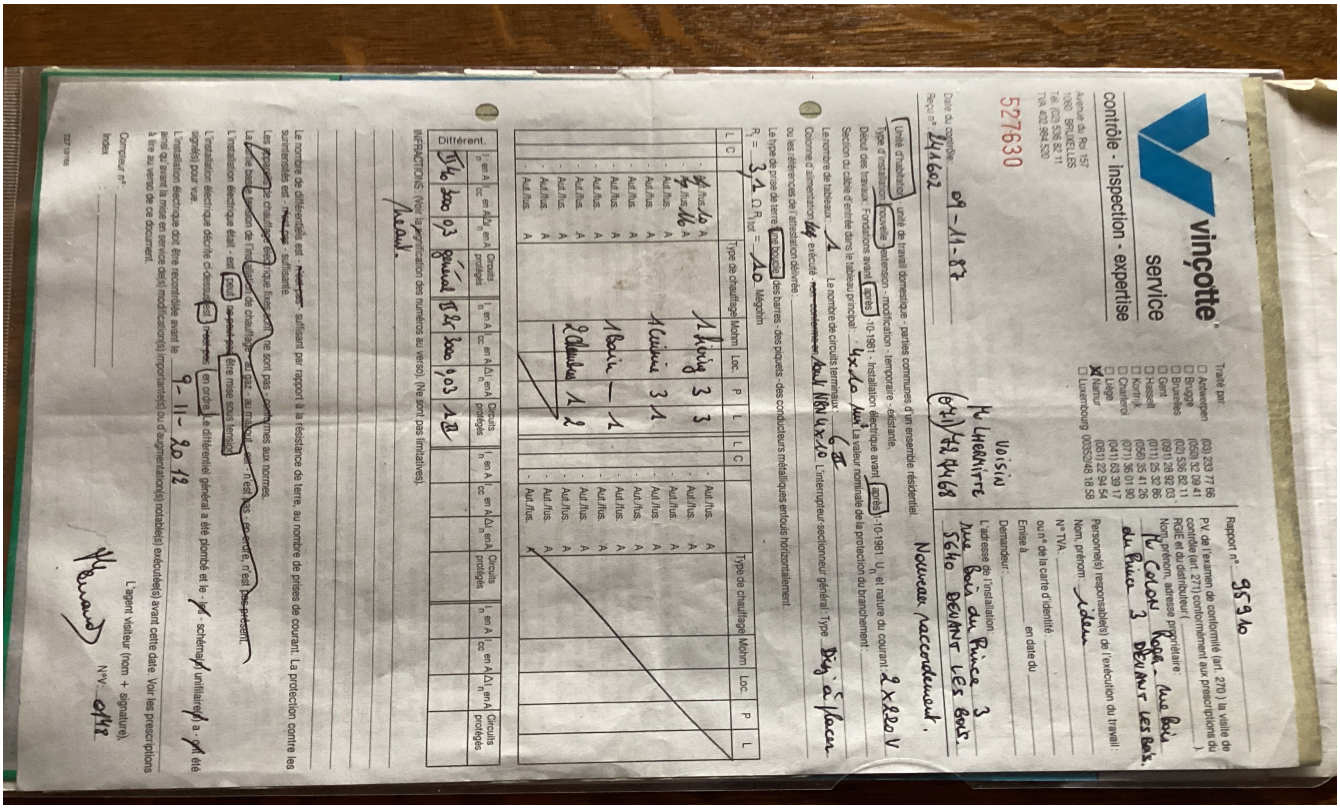

vincotte service contrôle - inspection - expertise

Avenue du Roi 157
1060 BRUXELLES
Tél. (02) 538 51 11
TVA 403 584 520

Traité par:
☐ Antwerpen (03) 233 77 68
☐ Brugge (050) 32 09 41
☐ Brussel (02) 536 62 03
☐ Gent (091) 28 93 86
☐ Hasselt (011) 25 41 26
☐ Kortrijk (056) 26 01 80
☐ Charleroi (071) 69 39 17
☐ Liège (041) 22 94 54
☒ Namur
☐ Luxembourg 0032(0)48 18 58

5276630

Rapport n° 95910

P.V. de l'examen de conformité (art. 270) la visite de contrôle (art. 271) (conformément aux prescriptions du RGIE et du distributeur)

Nom, prénom, adresse propriétaire: M Colon Rose - rue Bois du Prince 3 DEVANT LES BOIS.

Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail:
Nom, prénom: idem
N° TVA:
ou n° de la carte d'identité:
Emise à: en date du:
Demandeur:

Date du contrôle: 09-11-82
Rapp. n° 241662

Voisin M LHERMITTE (071) 42 94 68

L'adresse de l'installation: rue Bois du Prince 3 5640 DEVANT LES BOIS.

Nouveau raccordement.

Unité d'habitation: unité de travail domestique - parties communes d'un ensemble résidentiel.
Type d'installation: nouvelle - extension - modification - temporaire - existante.
Début des travaux: Fondations avant / après 1-10-1981 - Installation électrique avant / après 1-10-1981 - U_n et nature du courant 2x220 V
Section du câble d'entrée dans le tableau principal: 4x6 mm² La valeur nominale de la protection du branchement:

Le nombre de tableaux: 1 Le nombre de circuits terminaux: 6
Colonne d'alimentation: 4mm² exécuté non conforme / fixé NON 4x10 L'interrupteur sectionneur général: Type Bizi à placer
ou les références de l'installation générale:

Le type de prise de terre: tige cuivre des barres - des piquets - des conducteurs métalliques enfouis horizontalement.
R_t = 3,1 Ω R_{tot} = 10 Mégohm

L	C	Type de chauffage	M/cm	Loc.	P	L	L	C		Type de chauffage	M/cm	Loc.	P	L
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					
		Aut./fus.	A						Aut./fus.					

Différent.	I_n en A	cc	$I_{\Delta n}$ en mA	Circuits protégés	I_n en A	cc	$I_{\Delta n}$ en mA	Circuits protégés	I_n en A	cc	$I_{\Delta n}$ en mA	Circuits protégés	I_n en A	cc	$I_{\Delta n}$ en mA	Circuits protégés
Prise 2x2P+T	16	3000	03	général	16	3000	03	1,2								

INFRACTIONS (Voir la signification des numéros au verso) (Ne sont pas limitatives).
Néant.

Le nombre de différentiels est - ~~suffisant~~ - suffisant par rapport à la résistance de terre, au nombre de prises de courant. La protection contre les surintensités est - ~~suffisante~~ - suffisante.
Les prises de courant ~~et~~ que l'on peut ne sont pas - ~~conformes~~ conformes aux normes.
La ~~basse~~ très basse tension de l'éclairage et du chauffage ne peut - au moins - ~~en cas~~ - n'est pas ~~se mettre~~ mettre sous tension.
L'installation électrique ~~était~~ - est / ~~pas~~ - ~~suffisante~~ - ~~mise~~ - être mise sous tension.
L'installation électrique décrite ci-dessus ~~est~~ / ~~non~~ - en ordre. Le différentiel général a été plombé et le ~~...~~ - schéma ~~...~~ unifilaire ~~...~~ a - ~~...~~ été signalé pour vue.
L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 9-11-20 12
L'agent qui avant la mise en service de(s) modification(s) (importante(s)) ou d'augmentation(s) notable(s) exécutée(s) avant cette date. Voir les prescriptions à lire au verso de ce document.

Compteur n° ____ L'agent visiteur (nom + signature).
Index: ____ N°V: 0412